

Les objets conservés dans les bibliothèques : rencontres professionnelles de Bibliopiat

Dominique Morelon, conservateur émérite

Rares sont les bibliothèques qui n'abritent pas quelques objets parmi les livres de leurs rayonnages. Encombrants parfois, difficiles à conserver souvent, à cataloguer toujours, ils n'en constituent pas moins des éléments significatifs des collections, sinon par leur nombre au moins par l'histoire dont ils témoignent. Les professionnels intéressés par ce sujet étaient invités le 11 décembre 2012 à la Bibliothèque Buffon par l'association *BiblioPat*. Le succès rencontré par cette initiative a bien montré que la question ne laisse pas indifférents les bibliothécaires responsables de fonds patrimoniaux qui ne se résignent pas à laisser pour compte ces « curiosités problématiques ».

1. Objets en bibliothèques : histoire et problématiques actuelles

Pour commencer, deux tours d'horizon, l'un, pour les bibliothèques municipales, mené par Claire Chemel, auteur d'un mémoire à l'ENSSIB sur ce sujet, l'autre par Julie Ladant pour les bibliothèques universitaires, ont permis d'appréhender à la fois la dimension du phénomène et ses racines historiques. Jusqu'au XVIII^e siècle les cabinets de curiosité associaient livres et objets soit dans les mêmes salles comme celui de de l'Abbaye Sainte-Geneviève¹ ou au moins dans des salles adjacentes comme celui de Bonnier la Mosson.² Même les petites bibliothèques privées pouvaient renfermer des objets. Que leur intérêt ait été de nature artistique, documentaire ou mémoriel, leur présence parmi les livres créait du sens, sens aujourd'hui difficile à percevoir du fait de la spécialisation grandissante des connaissances. A la Révolution les objets contenus dans les bibliothèques confisquées accompagnèrent les livres dans les « dépôts littéraires » puis dans les bibliothèques que les municipalités furent appelées à constituer à partir de ceux-ci en 1803. Au cours des siècles suivants d'autres objets purent encore arriver par dons ou legs. En ce qui concerne les bibliothèques universitaires, la grande enquête menée en 2007-2008 qui a donné lieu à 115 réponses montre que 41 d'entre elles conservent des objets. Mais ces collections, majoritairement mal signalées, sont surtout concentrées dans une quinzaine de bibliothèques, principalement parisiennes. 70 000 unités caractérisées par une grande diversité de type, de support, de période, ont été comptabilisées, beaucoup n'ayant pu être prises en compte, faute de précision.

On constate toutefois un regain d'intérêt depuis une dizaine d'années. En 2004, *Le Mois du Patrimoine écrit* est consacré aux « Ephémères et curiosités ». Des bibliothèques municipales et plusieurs bibliothèques universitaires dont la Bibliothèque Sainte-Geneviève³ et la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet ont décidé de présenter certaines de ces collections. Au Muséum national d'histoire naturelle un arrêté récent a clarifié la répartition des objets entre le Musée et la Bibliothèque qui, de façon significative, a en charge les statues des jardins, les peintures, faiences et médailles.

Dans tous les cas une bonne connaissance de l'histoire des collections est primordiale pour comprendre la raison de la présence de ces objets et garder le sens de l'ensemble, comme l'a rappelé Isabelle de Conihout (Bibliothèque Mazarine). Laurence Bobis (Bibliothèque de l'Observatoire de Paris) a évoqué un problème de désintérêt pour ces objets dans les établissements dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur dont les directions ont tendance à considérer que ces biens culturels devraient être gérés par le ministère de la Culture.

¹<http://www.purl.org/yoolib/inha/4814>

²<http://www.purl.org/yoolib/inha/3878>

³<http://www-bsg.univ-paris1.fr/collections/la-reserve/les-collections-2/le-cabinet-de-curiosites-les-oeuvres-et-objets-dart>

2. Entre musée et bibliothèque : le signalement des collections, formats de description des objets

Une table ronde a ensuite permis de comparer quatre solutions mises en œuvre pour le signalement de ces objets : le *catalogage en Unimarc* à la bibliothèque-musée de la Comédie-Française (Agathe Sanjuan), *dans Micromusée* à l'ENSBA (Anne-Solange Siret), *dans Calames* à la BDIC (Caroline Fieschi), et en EAD au Département des arts du spectacle de la BnF (Marie-Odile Illiano)

A la fois bibliothèque, musée, centre de documentation et centre d'archives, la bibliothèque-musée de la **Comédie-Française** conserve environ 2500 objets : reliques, objets de scène, maquettes en volume, pour la fabrication des décors, dessins, objets dérivés produits par la Comédie française. Il s'agit d'une collection vivante : certains objets sont susceptibles de servir encore comme accessoires de scène, d'autres sont utilisés pour la décoration des espaces. Depuis 30 ans une politique d'acquisitions permet de la compléter. Le choix de l'**Unimarc** pour la description s'explique par la volonté des différents responsables – tous conservateurs de bibliothèque – d'utiliser le même outil que pour les livres afin de gérer l'ensemble avec un SIGB. Le dossier d'œuvre est inséré dans la notice et permet de signaler pour chaque objet les expositions où il a figuré, les restaurations qu'il a subies, les reproductions qui en ont été faites, les localisations successives, les droits, les valeurs d'assurance. La base comprend 10000 images consultables en ligne ou seulement localement selon les droits. Toutefois les archives administratives ne peuvent être intégrées dans la base. Par ailleurs les services techniques : costumiers et tapissiers, ne s'y sont pas adaptés par manque de champs de gestion. Il n'a donc pas été possible d'éviter la juxtaposition de plusieurs systèmes.

A l'**ENSBA** le choix s'est porté sur un format de description muséal (Micromusée de Mobydoc). Le catalogue en ligne Cat'z'arts⁴, mis à jour une à deux fois par an comprend environ 80 000 notices et 60 000 images décrivant peintures, sculptures, monnaies et médailles, moulages, fragments d'architecture, photographies, estampes et manuscrits. Seuls les imprimés sont décrits dans le catalogue au format bibliographique, Cat'z'arts-livres. Principale différence avec le format bibliographique, les champs de gestion — localisation, localisation temporaire (avec date), constat d'état, valeur d'assurance, statut administratif présent/passé pour distinguer les œuvres en dépôt ou radiées, expositions où l'objet a figuré, références bibliographiques — permettent de répondre aux besoins d'une activité de type muséal. La charte de saisie, consultable en ligne⁵ définit les règles de saisie élaborées à partir des directives de l'ex-Direction des Musées de France : elle donne une idée des options prises et des champs qui structurent le contenu exporté pour alimenter Cat'z'Arts web. Les thésaurus utilisés sont, outre le catalogue de la BnF, les thésaurus du Getty⁶ : ULAN et TGN et la liste Rameau pour les noms communs. La base Cat'z'arts est moissonnée selon le protocole **OAI-PMH** par le moteur *Collections* du ministère.

La **BDIC**⁷ est un autre exemple de bibliothèque-musée-centre d'archives. Elle utilisait CALAMES depuis 2008 pour les archives⁸. Le format **EAD** s'est avéré bien adapté pour décrire l'objet dans son histoire, notamment la production ou la diffusion des objets mémoriels. L'arborescence qui permet de signaler dans une même structure tous les objets appartenant à un fonds, en fait un outil très bien adapté à l'exploitation par les historiens. La balise <genreform> qui a été mise au point, permet une déclinaison fine⁹. Les particularités propres aux objets peuvent être bien décrites sans que des listes fermées viennent limiter les types d'objets ou les types de techniques. La décision a été prise de s'appuyer sur la liste de JOCONDE, très étendue¹⁰.

⁴<http://www.ensba.fr/ow2/catzarts/index.xsp>

⁵<http://www.ensba.fr/ow2/catzarts/helpfr.html#charte>

⁶<http://www.getty.edu/research/tools/vocabularies/>

⁷<http://www.bdic.fr/>

⁸http://www.bdic.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=234&Itemid=404

⁹<http://bonnespratiques-ead.net/guide/indexation/genreform>

¹⁰http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/joconde_fr

Le **département des Arts du spectacle de la BnF** est confronté également à la nécessité de signaler des objets très nombreux et très divers (outre 6000 costumes et 7500 éléments de costumes, plus d'un millier d'objets divers dont une partie contenue dans des fonds). Les informations sur les conditions d'acquisition de ces objets sont très importantes d'autant que les donateurs sont parfois collectionneurs en même temps que professionnels du spectacle. Au sein de certaines balises, les informations données sont donc davantage détaillées qu'elles ne le seraient pour un document manuscrit, elles s'inspirent de la pratique des musées. Les notices sont accompagnées d'images dont les prises de vues multiples font l'objet d'un protocole spécifique qui pourrait permettre une exploitation en trois dimensions. Ces images sont visibles sur Gallica, et Gallica Intra-muros uniquement pour les objets encore sous droits. L'image dans Gallica exige une description en **Dublin Core**, qui est issue de la description en EAD, ce qui exige de réfléchir à la granularité du signalement. Pour les objets hors fonds le département réfléchit à la création d'un format « objet ». Par ailleurs il est envisagé de créer des liens entre les notices de fonds d'archives et les notices d'œuvres du catalogue général.

A l'issue de cette table ronde une question a été posée par Jean-Marie Barbiche sur les formes d'aide qu'on peut attendre du MESR. Julie Ladant (MESR) a rappelé que les campagnes de rétroconversion sont subventionnées par l'ABES. Véronique Falconnet a indiqué l'ouverture récente de Calames aux objets et la possibilité de les signaler sur le CCfr ("Objet" est un des "Types de document", tout comme "Spectacle"), ce qui peut permettre d'envisager un traitement sur le modèle archivistique, voire bibliographique si on privilégie un signalement à moindre coût et un outil unique.

Valorisation des collections : de la Tapisserie de Bayeux aux Pipes de Grasse

La question de la valorisation de ces objets était ensuite posée à partir de trois cas concrets. La question de la gestion des images et des produits dérivés était illustrée par l'exemple de la très fameuse « **tapisserie** » de Bayeux¹¹. Celle-ci est gérée par la médiathèque de Bayeux,¹² ou, en tout cas, sa directrice, Sylvette Lemagnen qui en a la charge en tant que directrice du Musée de la Tapisserie¹³, les deux rôles étant joints depuis 1842, dans un souci de contrôle scientifique et les deux établissements étant logés dans le même bâtiment. La gestion des images et des produits dérivés de cette œuvre exceptionnelle engendre des recettes importantes sous régie municipale mais demande un contrôle très précis. Les photographies sont gratuites pour les institutions scolaires et sociétés savantes. Pour les produits dérivés le musée a déposé la marque « Tapisserie de Bayeux ». Il a l'exclusivité de leur réalisation et de leur commercialisation qui se fait à la fois dans une boutique sur place, dans les autres musées de Bayeux et en ligne. Sur place, les produits dérivés étaient jusqu'ici associés à un important rayon de librairie portant à la fois sur l'objet et sur son contexte historique. Mais la mairie vient de créer un poste de directeur du marketing et des boutiques avec pour objectif d'atteindre un public plus large.

Mathilde Legendre, directrice du **Musée de Pont-Audemer**¹⁴, a ensuite présenté le cas particulier d'un musée et d'une bibliothèque étroitement imbriqués par la personnalité même de leur fondateur, Alfred Canel, qui après avoir créé la bibliothèque publique de Pont-Audemer, légua à la ville sa maison, ses meubles et tous ses objets ainsi que sa propre bibliothèque. S'y ouvrit un musée cantonal¹⁵ visant à présenter à un public populaire, les rudiments de l'art et de l'histoire mais surtout de la science, de l'agriculture et de l'industrie, à côté de la bibliothèque municipale. En 1997 un nouveau bâtiment accueillit cette dernière à l'exception du fonds patrimonial qui resta sur place. Le mode de valorisation choisi, basé sur la conservation de la présentation du XIX^e siècle fait de l'établissement une sorte de « musée du musée » qui attire 6000 visiteurs par an. Une résidence d'artistes contemporains – plasticiens et photographes – complète le dispositif.

Yves Cruchet, directeur des **Médiathèques municipales de Grasse**, présentait, à l'inverse, le cas d'une collection de type muséal hébergée dans une bibliothèque. En 1927 la bibliothèque de Grasse a, en effet, reçu une extraordinaire collection de 450 pipes du XVII^e au XIX^e siècle, provenant de la

¹¹ Comme on le sait, il s'agit en réalité d'une broderie.

¹² <http://www.mairie-bayeux.fr/index.php?id=191>

¹³ <http://www.tapisserie-bayeux.fr/>

¹⁴ <http://www.ville-pont-audemer.fr/culture/musee-alfred-canel.php>

¹⁵ Sur l'institution des musées cantonaux voir : <http://www.bmlisieux.com/normandie/musees.htm>

baronne Alice de Rothschild. Pour cette collection qui est très bien conservée dans des rayonnages sur mesure et boîtes en carton désacidifié, la valorisation est le problème principal, car la thématique n'intéresse pas le champ local, ni même, plus généralement les centres d'intérêt contemporain. Le choix a donc été de s'adresser en priorité au public, très spécialisé, des collectionneurs. La description des pièces qui n'avaient pas été inventoriées par la baronne a été confiée à l'un de ces collectionneurs en tant qu'expert. La tenue à Grasse, en 2010, du congrès de l'Académie internationale de la pipe¹⁶ dont une session entière était consacrée à la collection, a permis de la faire mieux connaître auprès des spécialistes, de mettre en place un protocole de communication, de nouer des échanges internationaux et même une collaboration interactive pour la description des pipes non encore décrites. Quant au grand public, il pourrait toutefois être intéressé par des expositions de segments de la collection par type de support ou par thématique iconographique. Par ailleurs les pipes peuvent apporter un complément à des expositions plus larges. La publication d'un ouvrage abondamment illustré est également prévue.

Gestion des collections et conservation préventive

La dernière table ronde de la journée portait sur la gestion de ces collections et les choix qu'elle implique. François Lenell du Service du Livre et de la Lecture a fait le point sur le cadre offert pour les bibliothèques dépendant du ministère de la Culture. Les plans et campagnes de conservation préventive doivent s'attacher à des ensembles. Une évaluation sanitaire des collections permettra de fixer des objectifs (conservation en réserve, communication, exposition). Des experts « préventionnistes » sont de plus en plus souvent présents auprès de conservateurs en raison des problèmes spécifiques posés par les objets. Le contrôle technique de l'Etat, défini par l'article L 310-9 du *Code du Patrimoine*¹⁷, s'exerce par l'intermédiaire du Comité technique de restauration des patrimoines publics qui donne un avis consultatif aux services du préfet de région, dans le cas de documents conservés dans les bibliothèques territoriales. Outre la diffusion de bonnes pratiques, cette instance peut demander l'avis de différents restaurateurs spécialisés dans le cas d'objets composites. Par ailleurs il est rappelé que l'appel à projets *Patrimoine écrit*, mis en place dans le cadre du *Plan d'action pour le patrimoine écrit* concerne tous les documents des bibliothèques.

*La Bibliothèque de l'Observatoire de Paris*¹⁸ est l'exemple d'une bibliothèque gérée par le ministère de l'enseignement supérieur. Fondé en 1667, l'Observatoire demeure le plus important pôle de recherches français en astronomie. La bibliothèque, outre sa mission de documentation, a en charge la gestion d'un fonds patrimonial très riche mais surtout, comme l'a montré sa directrice Laurence Bobis, la bibliothèque est, en fait, la seule structure de conservation de cet établissement qui héberge pourtant un grand nombre d'instruments anciens témoignant de l'histoire de la discipline. Elle exerce donc une mission de sensibilisation générale au patrimoine de l'établissement, qui s'étend aux archives orales et à l'architecture, auprès d'une direction et de chercheurs rarement intéressés par cet aspect, les crédits utilisés dans ce domaine étant ressentis comme pris sur ceux de la recherche. En attendant une véritable définition de ce patrimoine (seuls dix objets sont classés¹⁹, encore est-ce à cause de leur valeur artistique), la première étape de la valorisation est l'inventaire. **La plate-forme Alidade vise à décrire non seulement les archives mais aussi tous les objets : médailles, peintures sculptures, et les nombreux instruments.** L'étape suivante est la recherche des collections non traitées dans les laboratoires, puis la création d'une banque de données muséale pour les dossiers d'œuvres. De nombreuses expositions auxquelles s'ajoutent des expositions virtuelles, la restauration d'objets fétiches comme le tableau noir d'Arago, des prêts de longue durée dans des établissements prestigieux visent à mieux faire connaître ce patrimoine. S'y ajoute la création d'un « Conseil du Patrimoine » qui devrait aussi sensibiliser les chercheurs et la direction.

La **Bibliothèque municipale de Versailles**²⁰ offre l'exemple d'une institution qui, pressée par le manque de place, a du faire des tris drastiques parmi les objets qu'elle conservait. Elisabeth

¹⁶<http://pipeacademy.org/pdf/conferences/Grasse%20Summaries.pdf> (résumés en anglais)

¹⁷<http://www.codes-et-lois.fr/code-du-patrimoine/article-r310-9>

¹⁸<http://www.bibli.obspm.fr/>

¹⁹Pour des objets particulièrement précieux, un classement à l'inventaire des objets mobiliers de l'Etat peut être demandé. Il garantit une protection sérieuse tout en sensibilisant les directions et les tutelles à leurs responsabilités en la matière. (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000024242186&cidTexte=LEGITEXT000006074236>)

²⁰<http://www.bibliotheques.versailles.fr/Statique/>

Maisonnier, responsable du fonds ancien et coauteur d'un livre récent consacré en partie à l'histoire de l'établissement ²¹ a montré à la fois la nécessité et la difficulté de l'opération. Des objets ethnographiques reçus en cadeau par les rois de France, des instruments de mesure utilisés pour l'éducation des jeunes princes, un énorme herbier et des échantillons minéralogiques, des oiseaux naturalisés, etc. et ce n'est qu'une partie de tout ce que la bibliothèque a pu engranger au cours de sa longue histoire. Dès 1920 le manque de place a obligé à expulser les sociétés savantes et leurs collections et à confier un certain nombre d'objets à des institutions plus appropriées. Pour d'autres la création d'un musée municipal en 1932, a permis aussi de trouver une destination. De nos jours le principal obstacle au dépôt est l'absence de documentation sur les objets qui ne permet pas de connaître leur statut juridique réel. La bibliothèque a toutefois connu un progrès décisif dans la connaissance de ces objets avec un nouvel inventaire réalisé par des stagiaires de l'Ecole du Louvre selon les règles des musées. Par ailleurs elle a fait réaliser la restauration des fleurons de sa collection d'objets : les globes qui ornaient la grande galerie depuis le XVIII^e siècle.

La journée était, on le voit, très riche en informations et apports d'expériences diverses. On a pu regretter un certain manque de temps pour les échanges, même si, comme d'habitude, les contacts informels noués au moment des pauses ont été très appréciés, des contacts qui viennent compléter ceux, virtuels, auxquels les participants ont accès toute l'année sur la très fréquentée liste de diffusion *BiblioPat*. A la suite de ces rencontres professionnelles ouvertes à tous, les membres de l'association étaient conviés à l'assemblée générale annuelle et à une assemblée exceptionnelle concernant la modification des statuts et l'accroissement de l'effectif du conseil d'administration rendus nécessaires par le développement des activités de *BiblioPat*. En effet le succès de la liste de diffusion, la création d'un site internet propre à l'association ²² et la préparation des rencontres annuelles ont fait apparaître la nécessité d'intégrer le modérateur et le modérateur-adjoint de la liste au conseil d'administration, et de créer un poste de webmestre et un poste de chargé des rencontres annuelles.

²¹ *Les hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères à Versailles. Deux ministères et une bibliothèque municipale du XVIII^e au XXI^e siècle*, sous la direction de Basile Baudez, Elisabeth Maisonnier et Emmanuel Pénicaut. S.l., éditions Nicolas Chaudun, 2010.

²² Bibliopat : <http://bibliopat.fr/> (ouverture du site le 29 mai 2013)